

[Accueil](#) > [Bretagne](#)

Cours criminelles départementales : « C'est l'économie à tous crins, mais à mauvais escient »

Vous avez accès à cet article réservé aux abonné(e)s

Par Thierry Charpentier



L'édition numérique du
21 juillet 2026

Le Télégramme



[A la Une](#) [Bretagne](#) [Communes](#) [Festivals](#) [Sports](#) [Décode](#) [Économie](#) [Tourisme](#) [Culture et Loisirs](#) [Services](#)

exemples de jures populaires.



« Le vote d'un juré a un effet immédiat, et lourd. Il décide de la culpabilité ou de l'innocence d'un autre citoyen. La cour d'assises est un des lieux d'application privilégié du système démocratique », martèle Me Omez, vent debout contre l'avènement des cours criminelles départementales. (Le Télégramme/Thierry Charpentier)

« Lutter contre une réforme donne l'impression d'être conservateur mais, franchement, ce n'est pas une bonne réforme ! ». Comme mû par un réflexe, Me Omez s'est levé de son siège, paré à plaider. Par la fenêtre de son cabinet quimpérois apparaît la silhouette familière du tribunal judiciaire, qui abrite la salle de la cour d'assises du Finistère.

« Un lieu privilégié du système démocratique »

Bientôt y siégeront des cours criminelles départementales (CCD), composées de cinq magistrats professionnels. Ils seront chargés de juger, en première instance, des crimes passibles de 20 ans de réclusion maximum. Exit les jurés. C'est dans la loi « pour la confiance dans l'institution judiciaire », votée en décembre 2021. « C'est paradoxal : on veut rétablir la confiance entre la justice et le citoyen et on va l'éloigner d'une bonne partie des décisions criminelles », note Me Omez, pour qui, la participation citoyenne à la justice pénale est « l'un des lieux d'application privilégié du système démocratique ». Les CCD ne seront, à ses yeux, « que de grandes audiences correctionnelles » qui, au passage, perdront en solennité.

À lire sur le sujet

[Les cours criminelles bientôt dans le paysage judiciaire breton](#)

« Le temps, un luxe impératif »

À voir aussi : Un gros incendie est en cours à Névez, près de Concarneau

Gain de temps, et d'argent... Selon Me Omez, une seule logique gestionnaire serait à l'œuvre. « Au prix d'une réduction de la qualité des débats. On peut qualifier de luxe le temps oral consacré à une affaire mais c'est un luxe impératif. Aujourd'hui, la vision gouvernementale, c'est l'économie à tous crins mais à mauvais escient ». À l'opposé d'une participation citoyenne, à ses yeux, essentielle : « Les personnes tirées au sort raisonnent sur l'oralité des débats. Elles n'ont pas d'idées préconçues par rapport à un dossier écrit. C'est comme ça qu'apparaissent des éléments nouveaux, des vérités... ».

« J'ai l'impression que ça stérilise le débat »

Il se souvient avoir plaidé, dans des affaires de terrorisme et de stupéfiants en bande organisée, devant des cours d'assises spéciales, sans jurés, en raison de risques de pression. « On est devant des personnes rompues à la matière judiciaire. L'écoute est différente. On est parfois plus concis. J'ai l'impression que ça stérilise le débat ». Il n'oublie pas de rappeler que la loi, portée par l'ancienne garde des Sceaux, Nicole Belloubet, a ensuite été plébiscitée par son successeur, l'avocat Éric Dupond-Moretti, « quelqu'un qui évoquait les jurés comme une bouffée d'oxygène... Les cours d'assises ont porté toute sa carrière. C'est comme s'il y mettait un point final. C'est quand même triste, non ? »

quand même crins, non ? ».

Un été en Bretagne

Votre newsletter de l'été : chaque vendredi à 8h, le meilleur de la culture et des loisirs en Bretagne. Vacancier ou local, faites le plein d'idées pour vibrer !

yannn29@hotmail.fr

S'inscrire

[Nos autres newsletters](#)

* Dans [une tribune publiée dans Le Monde](#), plusieurs personnalités judiciaires déplorent « l'effacement programmé du jury populaire de cour d'assises ». Parmi les signataires, plusieurs Bretons, dont Mes Thierry Fillion et Olivier Pacheu ; Stéphane Cantéro, magistrat au parquet général de la cour d'appel de Rennes ; Claire Le Bonnois, magistrate et présidente de la cour d'assises du Morbihan.

Dans la même rubrique

[Fréquence différente pour franceinfo à Guingamp, bascule de France Musique en numérique à Tréguier... Changements en vue sur les ondes bretonnes](#)

[Une canalisation d'eaux usées rompt et provoque la mort de centaines de poissons à Brest](#)

[« On ne résoudra pas la question migratoire avec des slogans », selon Patrick Weil, qui prône des solutions concrètes pour mieux organiser les flux migratoires](#)

Bretagne

Quimper

Finistère

#Justice

← Cours criminelles départementales : « C'est l'économie à tous crins, mais à mauvais escient »

Application Le Télégramme

Vous aimez la Bretagne ? Vous allez adorer l'application du Télégramme. Profitez d'une expérience de lecture personnalisée et d'un accès rapide à l'actualité de votre commune.